

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS :**

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON.
- Samuel CHARA,
- Gérard PERROT.

**ABSENTS EXCUSES :**

- Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
- Julie CODRON, donne pouvoir à Jean-François COURTY

Date de la convocation : 8 avril 2025

Le nombre de conseillers présents étant de , ajouté de pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire liste les points de l'ordre du jour et demande de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : mise à jour de la base adresse de la commune:

Approbation du procès-verbal du 24 Mars 2025,

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Subventions associations (L'Ormoise, Obrigado, Centre de loisirs Les Pandas, et Centre de loisirs du Ravillon,
3. Révision des loyers communaux,
4. Mise à jour de la base adresse de la commune.

Informations diverses

**Approbation du procès-verbal du 24 Mars 2025 :**

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 24 mars 2025. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

➤ **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.**

**1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

95	28/03/2025	Site internet	VSOL	100 €
96	28/03/2025	Fleurs	L'HERBIER	33 €
<b>Total des décisions émises</b>				<b>133,00 €</b>

➤ **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 133,00 €.**

**2. Subventions associations (L'Ormoise, Obrero, Accueil de loisirs Les Pandas, et centre de loisirs du Ravillon :**

Dans le cadre du soutien en faveur des associations, la commune octroie son concours financier afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projets. Les demandes des associations, à savoir, l'Ormoise, L'Obrero, le Centre de loisirs Les Pandas et le Centre de loisirs du Ravillon sont présentées aux conseillers.

<i><b>NOM DE L'ASSOCIATION</b></i>	<i><b>MONTANT DEMANDE</b></i>
Association L'Ormoise	3 000 €
Association L'Obrero	100 €
Association Les Pandas	400 €
Centre de Loisirs du Ravillon	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 €</b>

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, attribue les subventions suivantes :**

<i><b>NOM DE L'ASSOCIATION</b></i>	<i><b>MONTANT ATTRIBUÉ</b></i>
Association L'Obrero	100 €
Association Les Pandas	300 €
Centre de Loisirs du Ravillon	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 €</b>

➤ **Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 voix contre, attribue la subvention annuelle à l'association suivante ::**

<i><b>NOM DE L'ASSOCIATION</b></i>	<i><b>MONTANT ATTRIBUÉ</b></i>
Association L'Ormoise	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

**Dit que les crédits ont été prévus sur le budget 2025 au compte 65748, et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes et versements.**

### **3. Révision des loyers communaux :**

La commune est propriétaire de 2 baux particuliers qui font l'objet d'une révision annuelle suivant les modalités indiquées dans le contrat.

Au vu de l'augmentation des charges énergétiques et plus généralement de l'inflation, Madame Le Maire propose de geler la révision des loyers.

- **Le Conseil municipal valide après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de Madame Le Maire, et gèle la révision de tous les loyers communaux.**

### **4.-Mise à jour de la base adresse de la commune :**

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne souhaite pour son service environnement répertorier l'habitation située Cours de Raloy appartenant à Mr PRESSACO. Il est proposé aux conseillers d'attribuer le numéro 4.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'attribution d'un numéro supplémentaire dans la continuité soit rajout suivant : 4 Cours de Raloy.**

### **Informations diverses :**

- Avancement du dossier photovoltaïque : étude et devis actualisés présentés ce matin par la société Énergie Terre Soleil,
- Démission de la Présidente du SIVOS,
- Propositions de la société Dubuisson pour le changement du robinet salle des fêtes,
- Citerne incendie Les Temples : kit de réparation reçu de la société Citerneéo : la réparation sera effectuée par l'entreprise SERVICAT,
- Repas des aînés : proposition animation, à voir spectacle danseuses : cher pour le temps de prestations, animation d'Alain comme l'année passée
- Demande gratuité location salle des fêtes, acceptée à titre exceptionnel sur l'année en cours 2025 : club de l'Amitié de La Ferté,
- Elagage : devis route du Roncemay, recherche et contact des propriétaires, demande de devis et rendez-vous pris par Jean Philippe CONCHAUDRON à la société AUVRAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

A Les Ormes, le 15 avril 2025

La secrétaire de séance  
Marilyne MORIN

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD